



## Charte d'engagement

Vaccination antigrippale des  
professionnels en EMS en 2022-2023 :  
*Notre établissement s'engage !*

*Pour vous protéger, protéger votre famille, votre entourage, et les résidents de l'établissement, nous souhaitons promouvoir la vaccination contre la grippe. Pour cela, nous nous engageons à :*

- *Favoriser l'accès à la vaccination pour les professionnels en proposant des séances de vaccination sur le lieu de travail et/ou la possibilité d'être vacciné(e) dans son service*
- *Proposer gratuitement le vaccin contre la grippe à tous les professionnels de l'établissement*
- *Promouvoir la campagne de vaccination en dégageant du temps pour les professionnels concernés*
- *Evaluer la campagne en mesurant le taux de couverture vaccinale puis à en informer les professionnels.*

*Engagement pris le ..../..../2022 à .....*

*Mme, M.....*

*Dr .....*

*Mme, M.....*

*Directeur*

*Médecin coordonnateur*

*IDE coordinatrice*